

## Critères du Label Ouverture internationale

*Les critères en rouges sont obligatoires pour l'obtention du label de niveau 2*

### Partie 1 - Vivre l'ouverture au monde et aux autres

#### A. Implication de l'ensemble de la communauté éducative

- Des actions sont mises en place pour sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative à l'ouverture internationale.
- Les acteurs de la communauté éducative, adultes ou jeunes, sont impliqués dans le développement de la démarche de labellisation.

#### B. Construction de partenariats favorisant l'ouverture internationale

- L'établissement a réussi à établir des contacts privilégiés avec des établissements scolaires étrangers.
- L'établissement a réussi à établir des contacts privilégiés avec d'autres structures ouvertes à l'international.

#### C. Valorisation de la rencontre avec des personnes, leurs idées et leurs cultures

- Il existe des temps de partage autour des cultures d'origine des personnes au sein de l'établissement.
- L'ensemble de la communauté éducative, élèves et adultes, est impliqué dans l'accueil d'hôtes étrangers, une personne référente est identifiée.
- Lorsque l'accueil concerne un jeune, le cadre d'apprentissage est adapté afin de faciliter son intégration.

### Partie 2 - Répondre aux enjeux de la formation intégrale de la personne

#### A. Éducation à la citoyenneté et à la solidarité

- Des actions d'Éducation à la Ctoyenneté et à la Solidarité Internationale sont mises en place au sein de l'établissement.
  - Au niveau local ou national
  - Au niveau international (avec ou sans mibilité).

#### B. Éducation à l'écologie intégrale

- L'ensemble de la communauté éducative est invitée à vivre et à s'engager dans une démarche d'écologie intégrale afin de contribuer à une prise de conscience des enjeux planétaires globaux.



### C. Éducation à la fraternité, à la paix, aux droits de l'Homme et aux droits de l'enfant

- Des propositions sont faites pour sensibiliser à la fraternité, à la paix, aux droits de l'Homme et aux droits de l'enfant.

### D. Éducation au dialogue interculturel et interreligieux

- Des temps sont consacrés au dialogue interculturel et interreligieux permettant de vivre une véritable réflexion spirituelle sur l'ouverture aux autres et à la différence.

### E. Éducation à la citoyenneté européenne

- Des actions, projets et partenariats sont proposés pour éduquer à la citoyenneté européenne.

## Partie 3 - Favoriser l'ouverture internationale des élèves par les langues et la mobilité

### A. Apprentissage des langues

- L'apprentissage des langues sur le temps scolaire est encouragé par le chef d'établissement et l'équipe éducative.
- La découverte ou l'approfondissement linguistique et culturel est favorisé par des actions mises en place sur les temps périscolaires.
- L'établissement bénéficie de la présence d'enseignants de Disciplines non linguistique (DNL) certifiés ou aptes à dispenser des enseignements complémentaires en langue étrangère.
- L'établissement est en lien étroit avec les autres établissements qui composent en amont ou en aval le parcours de formation de l'élève.
- Lorsque cela est possible, des dispositifs permettant l'apprentissage des cultures et/ou des langues régionales sont proposés.

### B. Évaluation du parcours linguistique

- Des dispositifs sont mis en place pour évaluer et reconnaître les niveaux d'apprentissage des élèves tout au long de leur scolarité et assurer un vrai parcours linguistique.

### C. Enseignement du FLS (Français langue seconde) et du FLE (Français langue étrangère)

- Un enseignement de FLS ou de FLE est proposé au sein de l'établissement.

### D. Immersion et mobilité

- Des mobilités et/ou des périodes d'immersion à l'étranger sont proposées aux élèves de l'établissement.
- Lorsqu'il n'y a pas de possibilité de mobilité, des actions sont mises en place pour sensibiliser les élèves à d'autres cultures.



## Partie 4 - Favoriser l'ouverture internationale des adultes par les langues et la mobilité

### A. Valorisation de la formation linguistique

- Les enseignants sont encouragés à suivre des formations linguistiques en France ou à l'étranger.
- Des formations linguistiques sont mises en place en interne de l'établissement ou en réseau pour les enseignants et le personnel Ogec.

### B. Formation aux dispositifs internationaux

- Des ressources documentaires sont mises à disposition des enseignants et du personnel Ogec.
- Des référents identifiés sont formés à l'utilisation de la plateforme eTwinning et celle-ci est utilisée dans l'établissement.
- Une présentation des programmes européens de type Erasmus+ ou d'autres programmes internationaux est régulièrement faite aux équipes.

### C. Immersion et mobilité

- Des propositions de mobilité sont faites aux enseignants et au personnel Ogec.
- L'ensemble de la communauté éducative participe à la rédaction de dossiers de projets européens ou internationaux et à l'organisation des actions mises en place.

